

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1506-03

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-1506 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
VISANT L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊTS, DES INTERDICTIONS DE VIRAGE EN "U" ET
DES INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Règlement 2023-1506 concernant la circulation et le stationnement

Article 1

L'annexe B est modifiée, afin d'y ajouter :

« un arrêt obligatoire sur le boulevard Anne-le-Seigneur, en direction est, à l'intersection de la rue Marie-Anne-Legras »

Et

« un arrêt obligatoire sur le boulevard Anne-le-Seigneur, en direction ouest, à l'intersection de la rue Marianne-Baby »

Article 2

L'annexe H est modifiée, afin d'y interdire le virage en U, en ajoutant à la fin :

« Interdiction d'effectuer un virage en U sur Brassard, dans les 2 directions, dans l'ouverture du terre-plein entre la 1^{ère} et la 2^e rue de Tracy. »

Article 3

L'annexe P est modifiée, en ajoutant l'interdiction de stationner :

« sur la rue du Domaine, du côté impair (côté opposé au trottoir), soit le côté ouest. »

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière



PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1506-03

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-1506 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
VISANT L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊTS, DES INTERDICTIONS DE VIRAGE EN "U" ET
DES INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT**

CERTIFICAT

Avis de motion et dépôt le :

1^{er} octobre 2024

Adoption finale le :

5 novembre 2024

Publié conformément à la Loi le :

12 novembre 2024

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière